

La Constitu

De ce point de vue, la loi est

de plus de 50% (loi ordinaire) ou à une majorité qualifiée de deux tiers (loi organique). Les modes de votation sont le suffrage secret, la main levée, etc.

d) La promulgation et l'entrée en vigueur

La promulgation est l'acte par lequel le Président de la République constate la régularité et l'existence de la loi et ordonne son application.

La loi entre en vigueur une fois qu'elle est publiée au journal officiel de la République de la Côte-d'Ivoire.

catégories de décrets : les décrets pris en conse

Présidence de la République, l'Assemblée Nationale, le Conseil Constitutionnel et la Commission Electorale Indépendante. Le choix, forcément discriminatoire et

2) La vacance de la présidence

La vacance est importante dans la mesure où il s'agit d'accéder à la présidence en remplacement du Président élu. L'article 11 de la Constitution du 3 novembre 1960 qui traite de la vacance a été révisé au moins cinq fois. Tantôt, il s'agit de suppléance, tantôt il s'agit d'intérim. Examinons la solution prévue par la nouvelle Constitution du 1^{er} août 2000.

- *Les conditions de vacance* : ce sont le décès, la démission et l'empêchement absolu. L'empêchement absolu est constaté par le Conseil Constitutionnel saisi dès la survenance de la vacance par

A titre d'obligation, signalons simplement l'obligation de déclarer ses biens tant au moment de son entrée en fonction qu'au moment de la cessation de ses fonctions.

B Le Parlement

à un dixième des députés. Cette saisine est ouverte aux Assoc

Pour être Commissaire, il faut

Le pouvoir actuel se propose de donner à la liberté de la presse un contenu réel. Le Président de la République n'a de cesse d'affirmer que sous son mandat, aucun journaliste n'ira en prison sur la base de ses

ce sujet, même la distribution de jour

Il est la personne civilement responsable du contenu du journal. Il engage sa responsabilité pour tout article publié dans le journal. Le directeur de publication ne

1) Les cas d'inobservation

Et elles étaient systématiquement appliquées aux premières heures du pluralisme politique.

Les sanctions pénales se résument à des amendes infligées aussi bien au journaliste qu'aux médias. Mais, ces sanctions sont systématiquement appliquées aux premières heures du pluralisme politique.

Le Secteur Public de la Communication Audiovisuelle s'est pendant longtemps confondu à la radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI). Son rôle et son importance

Le CNCA est composé de douze membres permanents dont des juristes, des professionnels de la communication, des représentants d'